

**Transfert électronique
des transactions d'animaux vivants
(TRAVE)**

Manuel de fonctionnement et d'utilisation de la TRAVE
Devis technique 2009

Direction des ressources informationnelles
Février 2009

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
AVANT-PROPOS	4
1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
1.1 Contexte	5
1.2 Qu'est-ce que le transfert électronique des transactions d'animaux vivants (TRAVE)?	5
1.3 Qui peut faire parvenir des données par transfert électronique?	5
1.4 Comment fonctionne la TRAVE?	5
1.5 Francisation	6
2 HOMOLOGATION DES LOGICIELS	7
2.1 Qu'est-ce que l'homologation?	7
2.2 Quelles sont les conditions d'obtention d'un numéro d'homologation?	7
2.3 Quels documents doit-on transmettre avec la demande d'homologation?	8
2.4 Comment la demande d'homologation est-elle traitée?	8
2.5 Quand demande-t-on une révision de l'homologation?	8
3 PRODUCTION ET TRANSMISSION DES DONNÉES	9
3.1 Que faire avant de produire les données?	9
3.2 Comment transmettre les données?	9
3.2.1 Description des données normalisées à transmettre	9
4 VÉRIFICATION DES DONNÉES TRANSMISES	11
4.1 Confirmation de la transmission et de la validité des données transmises	11
4.2 Confirmation de la cohérence des données sur la transaction d'animaux vivants	11
ANNEXE A	12
SECTION 1 – Données à associer	13

SECTION 2 – Données complémentaires à saisir	16
ANNEXE B	17
ANNEXE C	21
Nom du fichier	22
Codage du fichier	22
Contenu du fichier	22
ANNEXE D	25
Validations proposées	26
Autres spécifications	30
ANNEXE E	31
ANNEXE F	34
INFORMATIONS	35
ANNEXE G	36
Description du module	37
Fichier contenant les messages de retour créé par le module	42
Exemple d'utilisation du module dans le langage de programmation DELPHI	45
ANNEXE H	47

Avant-propos

Le présent document s'adresse aux concepteurs de logiciels intéressés à programmer le transfert électronique des données concernant les transactions d'animaux vivants à La Financière agricole du Québec dans les logiciels qu'ils commercialisent.

Il s'agit d'un devis qui établit la démarche requise pour la production des données sur les transactions d'animaux vivants et leur transmission. Il comporte les renseignements techniques qui s'adressent aux concepteurs de logiciels.

Il est accompagné des documents suivants, également disponibles sur notre site Internet :

- Dictionnaire des données (annexe A);
- Formulaire de transaction d'animaux vivants (annexe B);
- Description et définition des informations à transmettre (annexe C);
- Validations proposées (annexe D);
- Exemple de fichier à transmettre (annexe E);
- Formulaire de demande d'homologation de logiciel (annexe F);
- Utilisation du module de transmission de fichiers de la FADQ (annexe G).
- Historique des mises à jour (annexe H).

Les concepteurs de logiciels commerciaux qui désirent intégrer les paramètres de ce devis pour effectuer des TRAVE en assument la totalité des coûts.

Le présent devis est valide pour la programmation du transfert électronique des transactions d'animaux vivants (TRAVE) à partir de l'année 2008.

Pour obtenir de l'information sur la TRAVE et pour accéder à la version la plus récente des documents qui y sont associés, visitez notre site Internet (www.fadq.qc.ca); sélectionnez « Centre de documentation », sous la rubrique « Publications » du menu de gauche, sous la section « Comptables et préparateurs accrédités de données », et sélectionnez « Concepteurs de logiciels ». Vous pouvez également communiquer avec le responsable par téléphone au 418 838-5609 ou par courriel à : ldpb@fadq.qc.ca.

Avant d'entreprendre des travaux de programmation, nous vous recommandons de contacter le responsable de la TRAVE afin d'obtenir des informations complémentaires susceptibles de faciliter vos travaux. Nous vous recommandons également de vérifier, sur notre site Internet, si des mises à jour des différents documents relatifs à la TRAVE y ont été déposées. En aucun cas La Financière agricole ne pourra être tenue responsable des impacts découlant d'éventuelles mises à jour effectuées en cours d'année.

1 Renseignements généraux

1.1 Contexte

La Financière agricole doit, dans la mise en œuvre de ses programmes, analyser et traiter les transactions d'animaux vivants de ses clients, et ce, sur une base régulière. Plus précisément, ces données sont utilisées dans l'administration du Programme d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA).

La Financière agricole fournit au concepteur de logiciels les spécifications techniques nécessaires pour extraire et transférer les données dont elle a besoin.

En optant pour la transmission des données par voie électronique, le client de La Financière agricole obtient une amélioration de la performance, de la sécurité, de la rapidité et de l'intégrité du traitement de ses données.

1.2 Qu'est-ce que le transfert électronique des transactions d'animaux vivants (TRAVE)?

Le transfert électronique consiste en l'envoi d'un fichier par Internet à La Financière agricole. Ce fichier contient les données du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) formatées selon les règles du métalangage XML.

Dès qu'il a fait son envoi, l'expéditeur reçoit une confirmation lui indiquant que le fichier a été reçu par La Financière agricole et que celui-ci répond, ou non, à ses exigences techniques et administratives. Si le fichier ne répond pas aux exigences, l'expéditeur reçoit également un message l'informant des éléments à corriger pour le rendre conforme.

1.3 Qui peut faire parvenir des données par transfert électronique?

Seuls les clients assurés pour les productions Bouvillons et bovins d'abattage ou Veaux de lait à l'ASRA ayant obtenu les accès au service et qui utilisent un logiciel de TRAVE homologué par La Financière agricole peuvent lui transmettre des données sur les transactions par voie électronique. Ce logiciel peut être acquis auprès d'un concepteur de logiciels commerciaux. Le processus d'homologation d'un logiciel est abordé au point 2 de ce document.

1.4 Comment fonctionne la TRAVE?

Les concepteurs de logiciels qui désirent faire du transfert électronique avec La Financière agricole doivent :

- A. Intégrer, dans leur logiciel, l'extraction, à partir d'un bâton de lecture électronique, des données nécessaires à La Financière agricole ou permettant de saisir les identifications permanentes. De plus, la saisie d'informations relatives à la déclaration de transactions, telles que le type de transaction, l'acheteur, les dates et les poids, devra se faire dans le logiciel (voir les annexes).
- B. Intégrer, dans leur logiciel, le module de transmission de fichiers fourni par La Financière agricole permettant d'authentifier l'utilisateur et de transmettre le fichier par Internet (voir l'annexe G).
- C. Produire un fichier contenant les données dans le format XML.
- D. Transmettre le fichier produit en utilisant le module fourni par La Financière agricole.

Les clients qui désirent transmettre électroniquement leurs transactions d'animaux vivants doivent :

- A. Si ce n'est pas déjà fait, contacter leur centre de services afin d'obtenir, par la poste, un code d'utilisateur et un mot de passe leur donnant accès à leur dossier sur le site Internet de La Financière agricole.
- B. Si ce n'est pas déjà fait, contacter leur centre de services afin d'obtenir la liste de leurs adresses de production avec les numéros d'adresses associés.
- C. Utiliser un logiciel de TRAVE homologué par La Financière agricole et avoir accès à Internet.

1.5 Francisation

La Financière agricole du Québec est tenue de communiquer en français lorsqu'elle s'adresse à sa clientèle. En appliquant sa politique linguistique, La Financière agricole se conforme ainsi aux règles gouvernementales en matière de langue d'affaires et d'échange avec les entreprises du Québec.

Dans ce contexte :

- A. Pour toute transaction électronique qui interface avec La Financière agricole (échange de données, validations et messages), la langue de communication est unilingue français.
- B. Tout imprimé produit par les systèmes des concepteurs et destiné à La Financière agricole doit être unilingue français (libellés, entêtes, bas de page).

Afin de faciliter la compréhension des clients anglophones, des documents traduits peuvent être déposés dans la fonction d'aide des logiciels des concepteurs. Cette démarche est à leur discrétion.

2 Homologation des logiciels

Tout logiciel de TRAVE développé par un concepteur de logiciels commerciaux doit obtenir l'approbation de La Financière agricole avant d'être commercialisé ou utilisé. Le transfert électronique des transactions d'animaux vivants avec La Financière agricole ne sera possible qu'avec un logiciel homologué.

2.1 Qu'est-ce que l'homologation?

L'homologation d'un logiciel permet de confirmer que le produit est conforme aux exigences du devis (spécifications technologiques et systémiques). Cependant, lors de l'homologation, La Financière agricole ne vérifiera pas si le logiciel tient compte de toutes les dispositions législatives, s'il effectue tous les calculs et reports de données de façon exacte ni s'il est destiné à une clientèle apte à transférer des données par mode électronique. L'utilisation du logiciel de même que toute omission ou inexactitude dans les renseignements fournis relèvent de la responsabilité de l'utilisateur et du concepteur. Par conséquent, La Financière agricole ne pourra pas être tenue responsable si des erreurs de programmation ont une incidence, entre autres, sur le calcul de la compensation du client.

De plus, par l'homologation du produit par la FADQ, le client n'obtient pas la certitude que ces données sont envoyées exclusivement à la FADQ. Cette certification doit être donnée par le concepteur du logiciel.

2.2 Quelles sont les conditions d'obtention d'un numéro d'homologation?

La Financière agricole attribuera un numéro d'homologation seulement si :

- Les documents soumis pour approbation satisfont aux exigences requises par La Financière agricole.
- Le logiciel est conçu pour transmettre toutes les données requises lors d'une transaction d'animaux vivants.
- Les résultats du cas fictif sont conformes aux attentes. Le cas fictif est transmis au concepteur du logiciel à la suite de la demande d'homologation.
- Dans le cas d'un logiciel qui sera commercialisé par une firme de conception de logiciels, La Financière agricole est désignée par sa dénomination complète, soit « La Financière agricole », et non par un acronyme ou autre diminutif (FAQ, FADQ, Fin. agr., F. agr. , etc.).
- Le transfert des données se fait au moyen du module de transmission de fichiers de La Financière agricole, lequel est disponible sur son site Internet (voir l'annexe G).
- Le logiciel respecte la clause de francisation mentionnée précédemment (1.5).

Lorsqu'une nouvelle version d'un logiciel doit être distribuée et que les modifications effectuées concernent le transfert électronique des transactions d'animaux vivants avec La Financière agricole, le logiciel doit être de nouveau soumis au processus d'homologation afin que lui soit attribué un nouveau numéro.

La Financière agricole fournira, dans son site Internet, le nom des logiciels homologués ainsi que les coordonnées des concepteurs des logiciels, afin de permettre aux utilisateurs de communiquer avec eux pour résoudre des problèmes de nature technique.

2.3 Quels documents doit-on transmettre avec la demande d'homologation?

Le concepteur doit soumettre à La Financière agricole, pour approbation :

- Une copie du formulaire de demande d'homologation de logiciel¹ (annexe F).
- Une copie du formulaire de transaction des animaux vivants, s'il est permis de l'imprimer, généré par le logiciel.
- Un exemple de fichier de données normalisées sur la transaction des animaux vivants (format XML).
- Une copie de chacun des écrans (panoramas) du logiciel.

2.4 Comment la demande d'homologation est-elle traitée?

Dès la réception des documents, La Financière agricole en fait un examen préliminaire pour établir s'ils sont conformes, ou non, aux exigences mentionnées dans le présent devis.

Documents non conformes

Si La Financière agricole considère que la demande est incomplète, elle communique immédiatement avec le concepteur pour l'informer que sa demande ne pourra être traitée que lorsqu'elle sera complète.

Documents conformes

La Financière agricole envoie un accusé de réception ainsi qu'un numéro d'homologation temporaire, un code d'utilisateur et un mot de passe temporaire, la version du fichier XML et les cas fictifs. Le concepteur devra utiliser les informations reçues afin de transmettre le résultat des cas fictifs dans l'environnement d'essais². La Financière agricole se réserve quinze (15) jours ouvrables pour vérifier les documents et données reçus et, s'il y a lieu, attribuer le numéro d'homologation permanent. Si des corrections sont nécessaires, le concepteur en est averti par écrit et doit soumettre de nouveau une demande d'homologation avec les documents corrigés et transmettre le résultat des cas fictifs. Dans cette situation, La Financière agricole se réserve une nouvelle période de quinze (15) jours pour vérifier les documents et accorder l'homologation au logiciel, s'il y a lieu. Le numéro sera attribué seulement après que les corrections auront été apportées.

2.5 Quand demande-t-on une révision de l'homologation?

Toute nouvelle version d'un logiciel de TRAVE impliquant des modifications qui concernent les balises XML du transfert électronique des transactions d'animaux vivants avec La Financière agricole doit être de nouveau soumise au processus d'homologation afin que lui soit attribué un nouveau numéro d'homologation.

Toutefois, les modifications concernant les balises XML dont la programmation est facultative n'obligent pas l'attribution d'un nouveau numéro d'homologation.

Une révision de l'homologation peut être effectuée lorsque le concepteur le souhaite à la suite d'un changement de version du produit. Cela permet de s'assurer que les utilisateurs du logiciel possèdent la dernière version homologuée.

¹ Ce formulaire est disponible sur le site Internet de La Financière agricole en sélectionnant l'icône « Formulaires » dans le menu de droite, en cliquant sur « Concepteurs de logiciels » dans le menu de gauche, puis sur « Formulaire d'homologation de logiciel - TRAVE-01 ».

² Le paramètre « Environnement » du module de transmission de fichiers permet de transmettre les données dans l'environnement d'essais. Pour plus d'information, référez-vous à l'annexe G.

3 Production et transmission des données

3.1 Que faire avant de produire les données?

Selon le type de transaction, certaines exigences s'appliquent et doivent être respectées. Celles-ci sont décrites à la section 1 du dictionnaire des données (annexe A). De plus, il est recommandé d'appliquer certaines validations dans le logiciel afin d'éviter que la transaction ne soit rejetée (annexe D).

3.2 Comment transmettre les données?

Les données d'une transaction d'animaux vivants doivent faire l'objet d'un seul fichier. Si elles concernent plus d'une transaction, plus d'un fichier est alors requis, ce qui nécessite autant de transferts.

Les fichiers doivent être transmis, un seul à la fois, au moyen du module de transmission de fichiers fourni par La Financière agricole, ce module étant intégré au logiciel.

3.2.1 Description des données normalisées à transmettre

La Financière agricole se réserve le droit de refuser les données reçues qui ne satisferont pas aux exigences susmentionnées.

Les données des transactions d'animaux vivants doivent être incluses et formatées selon les règles du métalangage XML. Un exemple de la forme de fichier attendu est présenté à l'annexe E. La Financière agricole a des exigences pour le nom du fichier, et l'extension de ce dernier doit être « .xml ». Le nom du fichier est constitué du numéro de client de l'adhérent à la FADQ, suivi de la date d'envoi et du numéro de la séquence de transfert (ex. : 1457896_2007-02-07_0001.xml). Lorsqu'il s'agit d'une nouvelle transaction, le numéro de séquence doit correspondre à « 0000 ». Une fois la nouvelle transaction transmise avec succès, un numéro de transaction est attribué au fichier traité, puis retourné à l'application via le paramètre « Réponse »³. Ce numéro de transaction doit être récupéré par l'application et être associé au fichier transmis. L'application devra donc conserver les envois qui ont été faits afin de permettre à l'utilisateur d'effectuer des modifications aux transactions envoyées et de les retransmettre. Lors d'une modification ou d'une destruction de la transaction, la séquence de transfert doit correspondre aux quatre derniers chiffres du numéro de transaction. La liste des informations à inclure dans ce fichier est présentée à l'annexe C.

Des données normalisées sont requises afin que La Financière agricole puisse mettre à jour ses systèmes de gestion. Ces données sont divisées en trois groupes, soit les sections « Identification de la transmission », « Identification du client » et « Transaction ».

Section « Identification de la transmission »

Les informations de cette section servent à la gestion de la transmission. Elles comportent le numéro d'homologation du logiciel utilisé et la version XML de la structure du fichier transmis.

Section « Identification du client »

Les informations de cette section servent à identifier l'entreprise agricole qui déclare la transaction d'animaux vivants. On y trouve le numéro du client à la FADQ.

Section « Transaction »

³ Consultez l'annexe G pour plus de détails sur le paramètre « Réponse ».

Les informations de cette section servent à alimenter les systèmes de La Financière agricole. Elles se divisent en deux blocs. Le premier comporte l'identification de la transaction et est utilisé pour définir la transaction d'animaux vivants. Le second, constitué d'informations répétitives, définit les données de la transaction d'animaux vivants.

4 Vérification des données transmises

Dès la réception, la validité du fichier et des données transmises est confirmée au client. La cohérence des données avec les systèmes de La Financière agricole est ensuite validée en soirée.

4.1 Confirmation de la transmission et de la validité des données transmises

À la réception des données, une vérification est faite pour s'assurer de l'exactitude et de la conformité du fichier transmis : format requis, présence et intégrité des données. Lorsque cette vérification identifie des éléments non conformes, des messages sont transmis à l'expéditeur pour l'en informer.

Si le fichier transmis est exact et conforme, La Financière agricole informe l'expéditeur que les données transmises sont conformes et qu'elles seront traitées ou bien qu'elles sont erronées ou manquantes. Dans cette dernière situation, une correction doit être faite et les données devront être transmises à nouveau. Un numéro de transaction est attribué uniquement lorsqu'il s'agit d'une nouvelle transaction traitée avec succès. La confirmation de la validité des données est envoyée exclusivement par Internet. Ainsi, lorsque l'expéditeur n'est pas le client ayant effectué la transaction, il lui revient de faire suivre le message, s'il y a lieu.

Deux options s'offrent au concepteur de logiciels pour l'affichage des messages retournés à la suite des validations. La première option consiste à laisser le soin au module de transmission de fichiers de La Financière agricole d'afficher les messages dans un navigateur ouvert en mode exclusif (modal). Il sera possible d'imprimer les messages au moyen d'un bouton prévu à cet effet. Le navigateur devra cependant être fermé par l'utilisateur avant qu'il puisse accéder de nouveau au logiciel. Les messages seront aussi disponibles dans un fichier HTML et un fichier XML sur le poste de l'utilisateur. La seconde option consiste à fermer le navigateur et à laisser le soin au logiciel d'afficher les messages. Pour plus d'information sur les deux options, veuillez vous référer à l'annexe G : *Utilisation du module de transmission de fichiers de la FADQ*.

Les validations touchent les points suivants :

- Présence des données obligatoires.
- Format des données transmises.
- Formule et équation de validation.
- Cohérence entre les données transmises.

Ces points sont détaillés à l'annexe D : *Validations proposées*.

4.2 Confirmation de la cohérence des données sur la transaction d'animaux vivants

La Financière procédera à la validation de la conformité des données transmises avec les exigences de l'ASRA dans un second temps. Les résultats de cette validation ne seront pas retournés au client. Le centre de services de qui relève le client communiquera plutôt avec lui pour régulariser les anomalies détectées par le système. Dans le cas où un mandataire aura transmis la transaction, le centre de services communiquera alors avec le mandataire, et non avec le client.

ANNEXE A

DICTIONNAIRES DES DONNÉES

ANNEXE A

DICTIONNAIRES DES DONNÉES

SECTION 1 – Données à associer

Prémisses de base concernant le formulaire de transaction des animaux vivants

Les informations suivantes correspondent au formulaire de transaction des animaux vivants de l'annexe B.

- A. N° de transaction : Le numéro de transaction est un numéro unique associé à une transaction d'animaux vivants. Il correspond au numéro de client (sept premiers chiffres) suivi de la séquence de transfert (quatre derniers chiffres). Ce numéro est attribué par le service de réception lorsque la transaction est transmise avec succès pour la première fois. Le numéro obtenu doit être utilisé si une modification ou une destruction du fichier est nécessaire. Par exemple, le numéro à utiliser lors de l'envoi d'une nouvelle transaction pour le client n° 1234567 serait : 12345670000. Si le numéro de transaction attribué et retourné à l'application était 12345670001, le numéro à utiliser pour une modification ou une destruction serait 12345670001.
- B. N° de client : Numéro déjà accordé au client par La Financière agricole.

1. Identification du client

- 1.1 Nom du client, numéro de téléphone, adresse de l'entreprise et code postal
Cette information n'est pas incluse dans les données de transactions d'animaux vivants destinées à La Financière agricole.
- 1.2 Numéro de l'adresse de l'atelier d'engraissement lorsque celle-ci est différente de l'adresse de l'entreprise. Le client peut obtenir, auprès de son centre de services, la liste des numéros et adresses associés à son entreprise.

2. Transaction La Financière agricole

Entrée/Achat de bouvillons : Lorsqu'un adhérent à l'ASRA pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage entre un animal en atelier d'engraissement, il doit spécifier s'il est né à la ferme (NES) ou s'il a été acheté. S'il a été acheté, sa provenance peut être un encan (AEN), un courtier (ACO) ou un producteur assuré au produit bouvillons (TPA).

Né à la ferme	Veaux engraisés sur la ferme où ils sont nés, lorsque les secteurs Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage sont opérés par la même entité (même client).
Encan	Achat d'animaux aux encans du Québec ou hors Québec avec des pesées individuelles ou par lots homogènes. La transaction doit être constituée en totalité de veaux achetés aux encans.
Courtier ou autre	Achat effectué directement par l'adhérent à un ou des producteurs non assurés au produit bouvillons ou achat par l'entremise d'un courtier (commerçant) qui a formé un lot de veaux à partir de diverses sources d'approvisionnement. Ces veaux peuvent

	provenir de l'extérieur du Québec.
Producteur assuré	Ce type de transaction concerne uniquement les veaux qui ont été transigés entre deux producteurs assurés à la production Bouvillons ou si un courtier a agi à titre d'intermédiaire entre deux assurés. La transaction entre producteurs assurés doit être transmise électroniquement par l'acheteur.

Sortie/Vente de bouvillons : Lorsque l'adhérent à l'ASRA pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage vend un animal vivant, il doit spécifier si c'est comme sujet reproducteur (VRE), s'il a été transigé par l'entremise d'un encan (VEN) ou s'il l'a vendu à un courtier (VCO) ou encore, à un producteur assuré pour le produit Bouvillons (TPA).

Comme sujet reproducteur	Femelle, évaluée ou pas par le Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ), vendue à titre de femelle reproductrice à un producteur de veaux d'embouche ou de taureaux de race pure, avec certificat d'enregistrement, dont les animaux sont suivis au PATBQ et reconnus de génétique supérieure.
À un encan	Vente aux encans spécialisés et hebdomadaires du Québec et hors Québec de bouvillons destinés à l'engraissement ou à l'abattage.
Courtier ou autre	Vente de bouvillons, au Québec ou à l'extérieur, à un producteur non assuré ou à un courtier (sans transfert à un producteur assuré).
Producteur assuré	Vente de bouvillons à un producteur assuré. Ce type de vente peut être conclu directement entre deux assurés ou par l'intermédiaire d'un courtier. La transaction entre producteurs assurés ne peut être transmise électroniquement par le vendeur.

Entrée de veaux de lait : S'applique lorsqu'un adhérent à l'ASRA pour le produit Veaux de lait déclare une entrée d'animaux en atelier d'engraissement.

3. Données d'entrée et de sortie

- 3.1 Estimation de production pour l'année en cours (nombre de veaux de lait). Uniquement pour le produit Veaux de lait.
- 3.2 Nombre total d'animaux transigés.
- 3.3 Poids total des animaux transigés (lb).
- 3.4 Poids moyen par animal transigé (lb).

4. Transaction ATQ

4.1 Identification

Cette information n'est pas incluse dans les données de transactions d'animaux vivants destinées à La Financière agricole.

4.2 Indiquer la provenance

Le code de province sert à identifier la province d'origine lorsque la case « Origine » a été cochée à 5.10 et qu'elle ne l'a pas été en 5.8.

4.3 Entrée ou sortie

Ces informations ne sont pas incluses dans les données de transactions d'animaux vivants destinées à La Financière agricole.

4.4 Indiquer la destination si la destination est hors Québec

Le code de province sert à identifier la province de destination lorsque la case « Destination » a été cochée à 5.10 et qu'elle ne l'a pas été en 5.8.

5. Renseignements sur les animaux transigés

5.1 N° d'identifiant officiel

Numéro inscrit sur le jeu de boucles d'oreilles composé d'une étiquette électronique et d'une étiquette avec code à barres attribué ou reconnu par Agri-Traçabilité Québec (ATQ).

5.2 N° de site de votre exploitation

Au moment de la création d'Agri-Traçabilité Québec, chaque établissement appartenant à l'adhérent à l'ASRA s'est vu attribuer un numéro de site. Le site de l'exploitation identifie l'établissement où est hébergé l'animal.

5.3 Date

Si l'animal est né à la ferme, la date correspond à celle de sa naissance. Autrement, c'est la date à laquelle la transaction a été réalisée.

5.4 Sexe

Indique si l'animal est un mâle ou une femelle.

5.5 Catégorie

La catégorie indique si l'animal est de type boucherie ou laitier. Un type laitier est un animal issu d'une race de bovins dont la caractéristique principale est la production de lait et dont la caractéristique secondaire est la production de viande. Un type boucherie est un animal dont la caractéristique principale est la production de viande.

5.6 N° d'identification d'origine

Le numéro d'origine correspond au numéro de la boucle remplacée.

5.7 Poids (lbs)

Pesé (en livres) de l'animal au moment de la transaction.

5.8 N° de site de provenance/destination

S'il s'agit d'une entrée d'animaux en atelier d'engraissement, le site de provenance est celui d'où provient l'animal.

S'il s'agit d'une sortie d'animaux, le site de destination est celui où l'animal est transporté.

5.9 Décès

Spécifie si l'animal est mort.

5.10 Hors Québec

5.10.1 Origine

Indique que l'animal provient d'un site qui n'est pas situé au Québec.

5.10.2 Destination

Indique que l'animal est transporté dans un site qui n'est pas situé au Québec.

6. Transaction entre producteurs assurés

Le nom du vendeur impliqué dans la transaction entre producteurs assurés ainsi que le numéro de client que lui a attribué La Financière agricole.

SECTION 2 – Données complémentaires à saisir

Des données d'identification de la transmission doivent être transmises. Le tableau qui suit apporte des précisions là-dessus.

Données	Description
Identification du logiciel	
N° d'homologation	Numéro d'homologation du progiciel délivré par la FADQ.
N° de version du format de données XML	Numéro de version du format de données du fichier XML autorisé par la FADQ. Ce numéro change chaque fois qu'une modification est apportée à la structure du fichier XML de données transmis à la FADQ.

ANNEXE B

FORMULAIRE DE TRANSACTION DES ANIMAUX VIVANTS

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE TRANSACTION DES ANIMAUX VIVANTS ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE																			
	Formulaire de transaction des animaux vivants Déclaration d'entrée et de sortie																		
 Identification permanente Déclaration de pose des boucles ou de déplacement																			
Pour signaler une transaction dans le cadre du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), vous devez : - inscrire votre numéro de client (La Financière agricole du Québec); - remplir la section 1 : indiquer à 1.2 l'adresse de l'atelier d'engraissement uniquement si elle est différente de celle fournie en 1.1; - à la section 2, cocher le type de transaction (vous devez utiliser un formulaire par type de transaction); - remplir les sections 3, 5 et 6 en vous référant au tableau ci-dessous; - signer et dater votre formulaire (section 7).																			
Pour toute déclaration ou transaction, veuillez inscrire en tout temps votre numéro d'intervenant PRO qui comprend 7 chiffres.																			
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Déclaration ou transaction</th> <th style="width: 50%;">Informations requises</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #f2f2f2;">POSE DE BOUCLES (4.1)</td> </tr> <tr> <td>Pour faire l'activation de vos naissances</td> <td> - Cocher la section 4.1. - Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5 et 5.7 : - 5.2 : numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; - 5.3 : correspond à la date de naissance </td> </tr> <tr> <td>Pour le remplacement d'une boucle</td> <td> - Cocher la section 4.1. - Remplir les sections 5.1, 5.2 et 5.6 : - 5.2 : numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; - 5.6 : indiquer le numéro de la boucle perdue. </td> </tr> <tr> <td>Pour faire l'activation d'animaux dont la provenance est hors Québec que vous identifiez ATQ</td> <td> - Cocher la section 4.1. - Remplir les sections 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7 et 5.10 : - 5.2 : numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; - 5.3 : correspond à la date d'entrée de l'animal; - 5.7 : correspond au poids de l'animal ; - 5.10 : cochez « Origine » pour les animaux provenant de l'extérieur du Québec. </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #f2f2f2;">ENTRÉE ET SORTIE (4.3)</td> </tr> <tr> <td>Pour toute déclaration de déplacement entre deux sites</td> <td> - Veuillez cocher la section 4.3 qui correspond à la catégorie de déplacement. - Remplir les sections 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.8 et 5.10: - 4.4 : si le déplacement est hors Québec; - 4.5 : si vous utilisez les services d'un transporteur d'animaux; - 5.3 : correspond à la date d'entrée ou de sortie de l'animal; - 5.8 : correspond au site de provenance sauf dans le cas d'un déplacement vers un pâturage communautaire ou dans un site à plus de 10 km; - 5.10 : cochez « Destination » pour les animaux destinés à l'extérieur du Québec; - Si vous faites un déplacement vers un pâturage communautaire ou dans un site à plus de 10 km, 5.8 devient un site de destination. </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #f2f2f2;">DÉCÈS (5.9)</td> </tr> <tr> <td>Mort d'un animal dont la carcasse n'est pas récupérée</td> <td> - Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.3, 5.8 et 5.9 : - 5.3 : correspond à la date de la mort de l'animal; - 5.8 : correspond au site où l'animal est mort et enfoui. </td> </tr> </tbody> </table>		Déclaration ou transaction	Informations requises	POSE DE BOUCLES (4.1)		Pour faire l'activation de vos naissances	- Cocher la section 4.1. - Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5 et 5.7 : - 5.2 : numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; - 5.3 : correspond à la date de naissance	Pour le remplacement d'une boucle	- Cocher la section 4.1. - Remplir les sections 5.1, 5.2 et 5.6 : - 5.2 : numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; - 5.6 : indiquer le numéro de la boucle perdue.	Pour faire l'activation d'animaux dont la provenance est hors Québec que vous identifiez ATQ	- Cocher la section 4.1. - Remplir les sections 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7 et 5.10 : - 5.2 : numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; - 5.3 : correspond à la date d'entrée de l'animal; - 5.7 : correspond au poids de l'animal ; - 5.10 : cochez « Origine » pour les animaux provenant de l'extérieur du Québec.	ENTRÉE ET SORTIE (4.3)		Pour toute déclaration de déplacement entre deux sites	- Veuillez cocher la section 4.3 qui correspond à la catégorie de déplacement. - Remplir les sections 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.8 et 5.10: - 4.4 : si le déplacement est hors Québec; - 4.5 : si vous utilisez les services d'un transporteur d'animaux; - 5.3 : correspond à la date d'entrée ou de sortie de l'animal; - 5.8 : correspond au site de provenance sauf dans le cas d'un déplacement vers un pâturage communautaire ou dans un site à plus de 10 km; - 5.10 : cochez « Destination » pour les animaux destinés à l'extérieur du Québec; - Si vous faites un déplacement vers un pâturage communautaire ou dans un site à plus de 10 km, 5.8 devient un site de destination.	DÉCÈS (5.9)		Mort d'un animal dont la carcasse n'est pas récupérée	- Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.3, 5.8 et 5.9 : - 5.3 : correspond à la date de la mort de l'animal; - 5.8 : correspond au site où l'animal est mort et enfoui.
Déclaration ou transaction	Informations requises																		
POSE DE BOUCLES (4.1)																			
Pour faire l'activation de vos naissances	- Cocher la section 4.1. - Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5 et 5.7 : - 5.2 : numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; - 5.3 : correspond à la date de naissance																		
Pour le remplacement d'une boucle	- Cocher la section 4.1. - Remplir les sections 5.1, 5.2 et 5.6 : - 5.2 : numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; - 5.6 : indiquer le numéro de la boucle perdue.																		
Pour faire l'activation d'animaux dont la provenance est hors Québec que vous identifiez ATQ	- Cocher la section 4.1. - Remplir les sections 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7 et 5.10 : - 5.2 : numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; - 5.3 : correspond à la date d'entrée de l'animal; - 5.7 : correspond au poids de l'animal ; - 5.10 : cochez « Origine » pour les animaux provenant de l'extérieur du Québec.																		
ENTRÉE ET SORTIE (4.3)																			
Pour toute déclaration de déplacement entre deux sites	- Veuillez cocher la section 4.3 qui correspond à la catégorie de déplacement. - Remplir les sections 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.8 et 5.10: - 4.4 : si le déplacement est hors Québec; - 4.5 : si vous utilisez les services d'un transporteur d'animaux; - 5.3 : correspond à la date d'entrée ou de sortie de l'animal; - 5.8 : correspond au site de provenance sauf dans le cas d'un déplacement vers un pâturage communautaire ou dans un site à plus de 10 km; - 5.10 : cochez « Destination » pour les animaux destinés à l'extérieur du Québec; - Si vous faites un déplacement vers un pâturage communautaire ou dans un site à plus de 10 km, 5.8 devient un site de destination.																		
DÉCÈS (5.9)																			
Mort d'un animal dont la carcasse n'est pas récupérée	- Remplir les sections 5.1, 5.2, 5.3, 5.8 et 5.9 : - 5.3 : correspond à la date de la mort de l'animal; - 5.8 : correspond au site où l'animal est mort et enfoui.																		
Vous devez utiliser un formulaire pour chaque type de déclaration. Agri-Traçabilité Québec inc. Maison de l'UPA 555 boulevard Roland-Therrien, bureau 050 Longueuil, Québec J4H 4E8 Tél. sans frais : 1 866 270-4319 Tél. : 450 677-1757 Fax sans frais : 1 866 473-4033 1 866 679-6547 Fax : 450 679-6547 www.agri-tracabilite.qc.ca																			
* Si vous avez en main un document (facture ou autre) où sont inscrits le numéro d'identifiant, le sexe et le poids des animaux transigés, vous pouvez annexer ce document à votre formulaire au lieu de retranscrire ces informations à la section 5. Dans ce cas, assurez-vous de fournir le numéro de site de votre exploitation ainsi que le numéro de site de provenance ou de destination. NOTE : Selon le type de transaction, n'oubliez pas de joindre les pièces justificatives qui doivent accompagner votre déclaration. Au besoin, consultez l'aide-mémoire qui vous a été transmis par La Financière agricole.																			
1 800 749-3646 - Internet : www.financiereagricole.qc.ca																			

VERSO : VERSION ÉLECTRONIQUE

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE TRANSACTION DES ANIMAUX VIVANTS ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

**La Financière
agricole**

Québec



**Formulaire de transaction
des animaux vivants**
Déclaration d'entrée et de sortie

Pour signaler une transaction par transfert électronique dans le cadre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), vous devez :

- inscrire votre numéro de client (à La Financière agricole du Québec);
- sélectionner à 1.2, l'adresse de l'atelier d'engraissement si elle est différente de celle de l'entreprise;
- cocher, à la section 2, le type de transaction (un seul type de transaction est accepté par déclaration);
- remplir les sections 3, 5 et 6 en vous référant au tableau ci-dessous.

Transaction	Informations requises
VEAUX DE LAIT	
Entrée	• À la section 3, remplissez 3.1. • À la section 5, remplissez 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.7 et 5.8 (site de provenance des veaux) : – 5.2 : inscrivez le numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; – 5.3 : inscrivez la date d'entrée en atelier d'engraissement.
BOUVILLONS	
Nés à la ferme	• À la section 5, remplissez 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.7 : – 5.2 : inscrivez le numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; – 5.3 : inscrivez la date de naissance du veau; – 5.7 : inscrivez le poids du veau à la naissance.
Entrée/Achat (encan, courtier ou autre et producteur assuré)	• À la section 5, remplissez 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.7 et 5.8 (site de provenance des bouvillons) : – 5.2 : inscrivez le numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; – 5.3 : inscrivez la date d'entrée en atelier d'engraissement. • S'il s'agit d'une transaction entre producteurs assurés, inscrivez les coordonnées du vendeur à la section 6. • Si les animaux proviennent de l'extérieur du Québec, à la section 5.10, cochez « Origine » et inscrivez le site d'origine à 5.8. S'il celui-ci est inconnu, inscrivez la province d'origine à la section 4.2.
Sortie/Vente (sujet reproducteur, encan, courtier ou autre et producteur assuré)	• À la section 5, remplissez 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.7 et 5.8 (site de destination des bouvillons) : – 5.2 : inscrivez le numéro de site de votre exploitation où est hébergé votre animal; – 5.3 : inscrivez la date de sortie de l'atelier d'engraissement. • S'il s'agit d'une transaction entre producteurs assurés, inscrivez les coordonnées de l'acheteur à la section 6 et transmettez votre formulaire papier à La Financière agricole. La transmission électronique n'est pas possible pour ce type de transaction. Si les animaux sont vendus vivants à l'extérieur du Québec, cochez « Destination » à la section 5.10 et inscrivez le site de destination à 5.8. S'il celui-ci est inconnu, inscrivez la province de destination à la section 4.4.
NOTE : Selon le type de transaction, des pièces justificatives, telles que facture, billet de balance ou autre, peuvent devoir être transmises à La Financière agricole. Pour assurer le suivi administratif de votre dossier, veuillez inscrire sur chaque document transmis, le numéro de la transaction à laquelle il doit être associé. Ce numéro est généré lors du transfert électronique du formulaire de transaction des animaux vivants. Au besoin, consultez l'aide-mémoire qui vous a été transmis par La Financière agricole. 1 800 749-3646 – Internet : www.financiereagricole.qc.ca	

ANNEXE C

DESCRIPTION

ET

DÉFINITION DES INFORMATIONS

À TRANSMETTRE

ANNEXE C

DESCRIPTION ET DÉFINITION DES INFORMATIONS À TRANSMETTRE

Nom du fichier

Le nom du fichier doit être constitué du numéro de client, de la date du jour et de la séquence de quatre chiffres. Les numéros des séquences correspondent aux quatre derniers chiffres des numéros de transaction.

Exemples : 1457896_2007-02-07_0000.xml – Ajout d'une nouvelle transaction. Le numéro de transaction attribué par le service de réception serait : 14578960001.

1457896_2007-02-08_0000.xml – Ajout d'une autre nouvelle transaction. Le numéro de transaction attribué par le service de réception serait : 14578960002.

1457896_2007-02-09_0001.xml – Modification de la transaction n° 14578960001.

1457896_2007-02-10_0002.xml – Destruction de la transaction n° 14578960002.

Codage du fichier

Le fichier devra être produit avec le codage « ISO-8859-1 » ou « UTF-8 ».

Contenu du fichier

Afin de faciliter la lecture, consultez la légende à la fin de cette annexe.

Description	Balise XML	Données oblig.	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Format		
						Type	Longueur	
							Min.	Max.
Section partie-identification Section contenant les informations identifiant les données transmises	partie_identification	O		S	1			
Groupe d'informations désignant le progiciel utilisé par le transmetteur	progiciel	O		G	1			
Le numéro d'homologation délivré par La Financière agricole après qu'elle a vérifié le progiciel (voir le processus d'homologation)	no_homologation	O		E	1	C	12	12
Le numéro de version du format de données XML	version_xml	O		E	1	C	1	4
Section partie-client Section contenant les informations identifiant l'entreprise agricole	partie_client	O		S	1			
Groupe d'informations définissant l'entreprise agricole pour laquelle des données sont transmises	client_identification	O		G	1			
Le numéro de client pour les contrats d'assurance	no_client_assurance	O		E	1	E	2	7
Section partie-transaction Section qui contient les informations de la transaction d'animaux vivants	partie_transaction	O		S	1			
Groupe d'informations définissant la transaction d'animaux vivants transmise	identification_transaction	O		G	1			
Le numéro de la transaction d'animaux vivants (TRAV) à la FADQ : Lors de l'ajout d'une nouvelle transaction, le numéro de client, suivi de « 0000 ». Lors d'une modification ou d'une destruction, le numéro de transaction obtenu lors de l'ajout réussi.	no_trav	O		E	1	E	11	11
Opération sur l'information transmise : « A », pour Ajout d'une nouvelle transaction « M », pour Modification d'une transaction « D », pour Destruction d'une transaction	operation	O		E	1	C	1	1

Description	Balise XML	Données oblig.	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Format		
						Type	Longueur	
							Min.	Max.
Le type d'identification « VLO », pour Veau de lait « BOV », pour Bouvillon	type_idp	O		E	1	C	3	3
Le type de TRAV à la FADQ « A » pour Entrée de bouvillon « V » pour Sortie de bouvillon « E » pour Entrée de veau de lait	type_trav	O		E	1	C	1	1
Le code de la TRAV à la FADQ « NES » pour Entrée bouvillon-Né à la ferme « AEN » pour Entrée bouvillon-Encan « ACO » pour Entrée bouvillon-Courtier ou autre « TPA » pour Entrée bouvillon-Producteurs assurés « VEN » pour Sortie bouvillon-Encan « VCO » pour Sortie bouvillon-Courtier ou autre « VRE » pour Sortie bouvillon-Reproducteur « ENT » pour Entrée de veau de lait	code_trav	O		E	1	C	3	3
Numéro d'adresse de l'atelier d'engraissement : Numéro correspondant à l'adresse sélectionnée par le client. Prévoir la saisie de ces adresses et numéros associés par le client.	no_adresse_engraissement	F		E	1	E	1	25
Estimation de production pour l'année en cours	nbr_estime	F		E	1	E	1	5
Poids moyen par animal transigé (sert de contrôle à la réception) : Le poids peut comporter un chiffre après le point. Ex. : 1234.3.	poids_moyen	O		E	1	R	1	6
Poids total des animaux transigés (sert de contrôle à la réception)	poids_total	O		E	1	E	1	7
Nombre total d'animaux transigés (sert de contrôle à la réception)	nbr_total	O		E	1	E	1	3
Sous-groupe définissant un autre client impliqué dans la transaction	transaction_producteurs_assures	C	Lors d'une transaction entre producteurs assurés.	SG	1			
Le numéro du second client pour les contrats d'assurance	no_client_assurance	O		E	1	E	2	7
Nom du second client	nom_client_assurance	O		E	1	E	1	60
Groupe d'informations définissant chacun des animaux transigés dans la transaction d'animaux vivants	donnees_transaction	O		G	994			
Le numéro d'identification à ATQ	no_id	O		E	1	E	15	15
N° de site de votre exploitation	no_site_1	O		E	1	C	7	25
Date d'entrée, de sortie ou de naissance	date	O		E	1	D	8	8
Sexe « F », pour Femelle « M », pour Mâle	sexe	O		E	1	C	1	1
Catégorie « BOUCH », pour Boucherie « LAITI », pour Laitière	categorie	F		E	1	C	5	5
Identification d'origine	no_id_origine	F		E	1	E	7	15
Poids : Le poids peut comporter un chiffre après le point. Ex. : 1234.3.	poids	O		E	1	R	1	6
N° de site de provenance/destination	no_site_2	C	Voir 5.8 de l'annexe D.	E	1	C	7	25

Description	Balise XML	Données oblig.	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Format		
						Type	Longueur	
Décès : « O », pour Oui (animal mort) « N », pour Non (animal vivant)	deces	F		E	1	C	1	1
Code de province : Correspond au code de province de Postes Canada (en majuscules).	code_province	C	Voir 4.2 et 4.4 de l'annexe D.	E	1	C	2	2
Hors Québec (ou) : « O » pour Origine « D » pour Destination	hors_quebec	F		E	1	C	1	1

Comment interpréter le tableau :

Nom de la colonne	Description de l'élément
Balise XML	Chaîne de caractères contenus entre un délimiteur ouvrant et un délimiteur fermant dans le langage XML (en anglais : <i>XML tag</i>).
Données obligatoires	Descripteur qui qualifie la présence d'une information. Les valeurs possibles sont : « O », pour « Obligatoire » (l'information doit être présente); « C », pour « Conditionnel » (l'information doit être présente si la condition est vraie); « F », pour « Facultatif » (l'information peut être présente ou absente, au besoin).
Condition	Expression d'une situation qui rend une information obligatoire. N. B. : S'applique lorsque la valeur « C » s'applique à la colonne « Données obligatoires ».
Type d'information	Catégorie de l'information. Les valeurs possibles sont : « E », pour une information Élémentaire; « SG », pour un Groupe d'informations élémentaires; « G », pour un groupe d'informations élémentaires ou un sous-groupe; « S », pour une section.
Nombre d'occurrences	Expression du nombre de répétitions possibles pour une information d'un groupe ou d'une section. Les valeurs possibles sont : « 1 », lorsque l'information doit être précisée une seule fois; « N », lorsque l'information peut être répétée selon le besoin. Un nombre fixe lorsqu'une information peut être répétée un certain nombre de fois. Ce nombre représente le maximum de répétitions acceptées.
Format - Type	Type de donnée de l'information. Les valeurs possibles sont : « C », pour des Chaînes de caractères; « E », pour des nombres Entiers; « R », pour des nombres Réels; « D », pour la Date et l'heure. Format : AAAA-MM-JJ et hh:mm:ss.
Format - Longueur - Min.	Expression du nombre minimum de caractères d'une information. N. B. : Cette information n'est précisée qu'au besoin seulement.
Format - Longueur - Max.	Expression du nombre maximum de caractères d'une information.

ANNEXE D

VALIDATIONS PROPOSÉES

ANNEXE D

Validations proposées

Validation	Message proposé
Message général : confirmation	Confirmation : La transaction « n° transaction » a été transmise avec succès. Selon le type de transaction, vous devez faire parvenir les pièces justificatives avec le numéro de transaction ci-haut mentionné au centre de services de La Financière agricole du Québec responsable de votre dossier. Veuillez prendre note que vous disposez d'un jour ouvrable pour apporter des modifications à votre transaction. Après ce délai, vous devrez contacter votre centre de services pour procéder à tout changement. Détail de la transaction « n° transaction » : Numéro de client : Type de production : Nombre d'animaux transmis :
Message général : erreur	Erreur : Le transfert de la transaction « n° transaction » a échoué pour la ou les raisons suivantes : « liste des messages d'erreurs » Détail de la transaction « n° transaction » : Numéro de client : Type de production : Nombre d'animaux transmis :
Nom du fichier	
Le nom du fichier doit avoir une longueur de 27 caractères (y compris l'extension).	Le nom du fichier transmis « nom du fichier » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Extension : les positions 24 à 27 du nom de fichier doivent avoir l'extension « .xml » ou « .XML ».	Le format du fichier est incompatible avec l'opération. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Numéro de client : les positions 1 à 7 du nom de fichier doivent être des nombres.	Le numéro de client « no client » est invalide.
Date : les positions 9 à 18 du nom de fichier doivent correspondre à une date valide dont le format est : AAAA-MM-JJ.	La date « date » inscrite dans le nom de fichier est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Séquence : les positions 20 à 23 du nom de fichier doivent être des nombres supérieurs à 0 si l'opération sur l'information transmise est « M » ou « D ». Sinon les positions doivent correspondre à « 0000 ».	La séquence « séquence » présente dans le nom de fichier est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Identification de la transmission	
Le numéro d'homologation du logiciel est obligatoire.	Ce logiciel n'a pas de numéro d'homologation. Veuillez contacter votre distributeur de logiciel.
Le numéro de version du format de données XML est obligatoire.	La version du fichier est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciel.
Identification du client (1.)	
Le numéro de client accordé dans le cadre d'un programme administré par La Financière agricole est obligatoire et doit comporter 7 chiffres au maximum.	Le numéro de client est absent.

Validation	Message proposé
Le numéro de client doit satisfaire à l'équation de validation de la formule 1 décrite à la suite des validations.	Le numéro de client « no client » est invalide.
Le numéro de client doit correspondre à celui indiqué dans le nom du fichier (positions 1 à 7 du nom de fichier).	Le numéro de client inscrit dans le nom du fichier reçu ne correspond pas à celui présent dans le fichier. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Information sur la transaction d'animaux vivants	
Le numéro de transaction est obligatoire.	Le numéro de transaction est absent. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le numéro de transaction doit comporter 11 chiffres au maximum.	Le numéro de transaction « no de transaction » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le numéro de transaction doit correspondre au numéro de client [positions 1 à 7 du nom de fichier] suivi de la séquence [Positions 20 à 23 du nom de fichier].	Le numéro de client et la séquence inscrits dans le nom du fichier reçu ne correspondent pas au numéro de transaction présent dans le fichier. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
L'opération sur l'information transmise est obligatoire.	L'opération sur l'information transmise est absente. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
L'opération sur l'information transmise doit correspondre à A, M ou D.	L'opération sur l'information transmise est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Numéro de l'adresse de l'atelier d'engraissement (1.2)	
Facultatif. L'adresse doit être un numéro d'adresse de 25 caractères au maximum.	Le numéro correspondant à l'adresse de l'atelier d'engraissement est invalide.
Type d'identification (2)	
Le type d'identification est obligatoire et doit correspondre à « VLO » ou « BOV ».	Le type d'identification est absent. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Type de transaction d'animaux vivants (2)	
Le type de TRAV est obligatoire.	Le type de TRAV est absent. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Doit être « E », si le type d'identification est « VLO ». Doit être « A » ou « V », si le type d'identification est « BOV ».	Le type de TRAV « type de trav » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Code de transaction d'animaux vivants (2)	
Le code de TRAV à la FADQ est obligatoire. Au moins un type de transaction doit être coché. Un seul type de transaction doit être coché.	Le code de transaction « code de transaction » est invalide pour le type d'identification et le type de TRAV. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Doit être « ENT », si le type d'identification est « VLO ».	
Doit être « NES », « AEN », « ACO » ou « TPA » si le type d'identification est « BOV ».	
Doit être « VEN », « VCO » ou « VRE » si le type d'identification est « BOV ».	
Lorsque le code de TRAV est « TPA », le type de TRAV doit être « A ».	La transaction entre producteurs assurés doit provenir du client acheteur.
Estimation de production pour l'année en cours (3.1)	
Obligatoire pour les entrées de veaux de lait seulement (le type d'identification est « VLO » et le type de TRAV est « E »).	L'estimation de production pour l'année en cours est obligatoire.
Lorsque l'estimation de la production est indiquée, elle doit être exprimée par un nombre de 5 chiffres au maximum.	L'estimation « estimation » de la production pour l'année en cours est invalide.
Nombre total d'animaux transigés (3.2)	
Le nombre total d'animaux est obligatoire et doit comporter 3 chiffres au maximum.	Le nombre total d'animaux transigés « nombre d'animaux » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Le nombre total d'animaux doit être inférieur ou égal à 994.	Le nombre d'identifications pour la transaction est trop élevé. Veuillez répartir les identifications dans deux transactions.
Correspond au total du nombre d'identifiants saisis.	Le nombre total d'animaux transigés ne correspond pas au nombre total d'animaux reçus. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Poids total des animaux transigés (3.3)	
Le poids total des animaux est obligatoire et doit être exprimé par un nombre de 7 chiffres au maximum.	Le poids total « poids » des animaux transigés est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Correspond à la somme des poids saisis pour chaque identifiant.	Le poids total des animaux transigés ne correspond pas au poids total des animaux reçus. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Poids moyen par animal transigé (3.4)	
Le poids moyen par animal est obligatoire, il doit être réel et	Le poids moyen « poids » par animal transigé est invalide.

Validation	Message proposé
exprimé par un nombre de 5 chiffres au maximum, dont un chiffre après le point.	Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Correspond au poids total des animaux transigés divisé par le nombre total des animaux transigés.	Le poids moyen des animaux transigés ne correspond pas au poids moyen des animaux reçus. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Transaction entre producteurs assurés (6)	
Obligatoire si le code de transaction est « TPA ».	Les informations du client vendeur doivent être saisies lors d'une transaction entre producteurs assurés.
Le numéro du second client est obligatoire.	Le numéro du client vendeur concerné par la transaction est absent.
Le numéro du second client doit être un nombre de 7 chiffres au maximum.	Le numéro du client vendeur « no client » concerné par la transaction est invalide.
Le nom du second client est obligatoire.	Le nom du client vendeur concerné par la transaction est absent.
Le numéro du premier client et celui du second client doivent être différents.	Les clients concernés par la transaction entre producteurs assurés ne peuvent avoir le même numéro.
N° d'identifiant ATQ (5.1)	
Au moins un numéro d'identifiant ATQ doit être saisi.	La transaction doit comporter au moins une identification.
Le numéro d'identification est obligatoire.	Le numéro d'identification est absent.
Le numéro d'identification doit être un nombre de 15 chiffres.	Le numéro d'identification « no d'identification » est invalide.
N° de site de votre exploitation (5.2)	
Obligatoire pour chaque numéro d'identifiant saisi.	Le numéro de site de votre exploitation pour l'identifiant « no-id » est absent.
Date (5.3)	
Obligatoire pour chaque numéro d'identifiant saisi.	La date d'entrée, de sortie ou de naissance pour l'identifiant « no-id » est absente.
Doit être un nombre de 8 chiffres.	La date d'entrée, de sortie ou de naissance « date » pour l'identifiant « no-id » est invalide.
La date doit être inférieure ou égale à la date du jour.	La date d'entrée, de sortie ou de naissance pour l'identifiant « no-id » doit précéder ou égaler la date du jour.
Sexe (5.4)	
Obligatoire pour chaque numéro d'identifiant saisi.	Le sexe pour l'identifiant « no-id » n'a pas été spécifié.
Doit être « F » ou « M ».	Le sexe « sexe » pour l'identifiant « no-id » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Catégorie (5.5)	
Lorsque présente, la catégorie doit correspondre à « BOUCH » ou à « LAITI ».	La catégorie « catégorie » pour l'identifiant « no-id » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
N° d'identification d'origine (5.6)	
Facultatif. Lorsqu'il est inscrit, il doit avoir un format valide, soit un nombre comportant un minimum de 7 chiffres et un maximum de 15 chiffres.	Le numéro d'identification d'origine « no identification origine » est invalide.
Poids (5.7)	
Obligatoire pour chaque numéro d'identifiant saisi.	Le poids pour l'identifiant « no-id » est absent.
Le poids réel doit être exprimé par un nombre de 5 chiffres au maximum, dont un chiffre après le point.	Le poids « poids » pour l'identifiant « no-id » est invalide.
N° site provenance/destination (5.8)	
Obligatoire pour les codes de transaction « AEN », « TPA », « ENT », « VEN » et « VRE »; lorsque « Hors Québec » n'est pas spécifié ou lorsque « Hors Québec » est spécifié, mais qu'aucun « Code de province » (4.2 ou 4.4) n'est spécifié.	Le numéro de site de provenance/destination pour l'identifiant « no-id » est absent.
Doit être absent pour le code de transaction « NES ».	Le numéro de site de provenance/destination pour l'identifiant « no-id » ne doit pas être précisé s'il s'agit d'un animal né à la ferme.
Code de province (4.2 ou 4.4)	
Obligatoire si « Hors Québec » (5.10) est spécifié et qu'aucun site de provenance/destination ne l'est (5.8).	Le code de province pour l'identifiant « no-id » est obligatoire.
Décès (5.9)	

Validation	Message proposé
L'indicateur de décès est facultatif. S'il est précisé, le choix doit correspondre à « O » ou « N ».	Le champ décès « décès » pour l'identifiant « no-id » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Hors Québec (5.10)	
Facultatif. Le choix doit correspondre à « O » ou à « D ».	Le champ Hors Québec indiqué « indicateur Hors Québec » pour l'identifiant « no-id » est invalide. Veuillez contacter votre distributeur de logiciels.
Si cette information est spécifiée, le choix doit être : « O », si le code de transaction est « E » ou « A ». « D », si le code de transaction est « V ».	Le champ Hors Québec indiqué pour l'identifiant « no-id » est incohérent. Veuillez sélectionner Origine s'il s'agit d'une entrée et Destination s'il s'agit d'une sortie.
Si l'une des cases « Origine » ou « Destination hors Québec » est cochée, le site de provenance/destination devra être saisi s'il est connu; sinon, la province d'origine devra être sélectionnée dans la section 4.2, ou la province de destination dans la section 4.4, et ce, à partir d'une liste déroulante des codes des provinces.	Vous devez préciser un site ou un code de province lorsque l'origine ou la destination est hors québec.

Autres spécifications

- Prévoir un moyen permettant de répéter un numéro de site d'exploitation, une date, le sexe, le poids ou un numéro de site de provenance/destination dans tous les identifiants saisis.
- Lorsque le logiciel permet de gérer les données de plusieurs clients (l'utilisateur agissant à titre de mandataire pour eux), prévoir un moyen permettant de sélectionner le client pour lequel une transaction doit être inscrite.
- Le numéro de site d'exploitation, la date, le sexe, le poids, le numéro de site de provenance/destination ou celui de l'origine ou destination hors Québec ne peuvent être précisés sans qu'un numéro d'identifiant leur soit rattaché.
- Prévoir un moyen permettant de saisir et de conserver les adresses de production ainsi que leurs numéros d'adresses associés. Les adresses et numéros associés sont obtenus par le client auprès de son centre de services.
- Le nombre total d'animaux transigés, le poids total de ces animaux et le poids moyen par animal transigé devront être calculés automatiquement par le logiciel en fonction des identifiants et poids saisis.
- Lorsque aucun poids n'est saisi, prévoir un moyen permettant d'assigner un poids moyen à chacun des identifiants à partir d'un poids total et du nombre d'identifiants saisis.
- Prévoir un moyen permettant de sélectionner un code de province. Utiliser les codes des provinces de Postes Canada.
- Un code de province ne peut être spécifié en même temps qu'un site de provenance/destination.
- Lors de l'envoi d'une nouvelle transaction, la balise « Opération » doit contenir un « A », pour Ajout.
- Permettre la modification d'un envoi déjà effectué à la FADQ; dans ce cas, la balise « Opération » doit contenir un « M ».
- Permettre la destruction d'un envoi déjà effectué à la FADQ; dans ce cas, la balise « Opération » doit contenir un « D ».
- Toutes les informations transmises doivent correspondre à la description et à la définition des informations à transmettre précisées à l'annexe C du présent document. Prévoir des validations de format.
- Le numéro de transaction qui a été généré automatiquement doit être fourni au client. Celui-ci devra l'inscrire sur les factures qu'il fera parvenir à la FADQ et le conserver pour des modifications ultérieures concernant cette transaction, s'il y a lieu.
- Lorsque le nombre d'identifications dans la transaction est supérieur à 994, il faut les répartir sur deux transactions et n'en transmettre qu'une seule à la fois. Le nombre d'identifications maximum pour une transaction est de 994.

FORMULE 1 : NUMÉRO DU CLIENT

Exemple d'utilisation de la méthode de validation du numéro de client

Le numéro de client est composé de sept chiffres; cependant, seuls les numéros compris dans l'intervalle se situant entre 10 et 9999999 sont valides.

Si le numéro de client n'a pas sept chiffres, il faut le compléter avec des zéros non significatifs pour qu'il ait sept chiffres avant de procéder à la validation décrite ci-après (si le numéro est 999999, il faut ajouter un zéro, ce qui donne 0999999).

Le numéro permanent est 9999996 :

La validation du numéro permanent s'effectue à partir du calcul des six premiers chiffres de ce numéro.

Le septième chiffre constitue le chiffre de contrôle (dans ce cas-ci, il s'agit de 6).

Application de la formule

Six premiers chiffres du numéro permanent	9	9	9	9	9	9	6
Multipliez par 2 les chiffres		x		x		x	
aux positions paires dans le numéro		2		2		2	
		--		--		--	
Résultats		18		18		18	

Additionnez individuellement chacun des chiffres
constituant les résultats (1 + 8 + 1 + 8 + 1 + 8) = 27

Additionnez les chiffres aux positions
impaires dans le numéro permanent (9 + 9 + 9) = 27

Total = 54

Le chiffre de contrôle s'obtient en déterminant le premier nombre supérieur ou égal au total, qui se termine par 0 (dans ce cas-ci, il s'agit de 60) et en soustrayant le total (60 – 54), donc le **chiffre de contrôle = 6**.

ANNEXE E

EXEMPLE DE FICHIER À TRANSMETTRE

Exemple de fichier à transmettre

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<trave>
  <partie_identification>
    <progiciel>
      <no_homologation>9999999-9.99</no_homologation>
      <version_xml>9999</version_xml>
    </progiciel>
  </partie_identification>
  <partie_client>
    <client_identification>
      <no_client_assurance>9999999</no_client_assurance>
    </client_identification>
  </partie_client>
  <partie_transaction>
    <identification_transaction>
      <no_trav>99999990001</no_trav>
      <operation>A</operation>
      <type_idp>BOV</type_idp>
      <type_trav>A</type_trav>
      <code_trav>AEN</code_trav>
      <no_adresse_engraissement>999</no_adresse_engraissement>
      <nbr_estime>99999</nbr_estime>
      <poids_moyen>9999.9</poids_moyen>
      <poids_total>9999999</poids_total>
      <nbr_total>994</nbr_total>
      <transaction_producteurs_assures>
        <no_client_assurance>9999999</no_client_assurance>
        <nom_client_assurance>XXXX XXXXXX</nom_client_assurance>
      </transaction_producteurs_assures>
    </identification_transaction>
    <donnee_transaction>
      <no_id>9999999999999999</no_id>
      <no_site_1>XX9999999</no_site_1>
      <date>20090101</date>
      <sexe>M</sexe>
      <categorie>BOUCH</categorie>
      <no_id_origine>9999999999999999</no_id_origine>
      <poids>9999.9</poids>
      <no_site_2></no_site_2>
      <deces>0</deces>
      <code_province>ON</code_province>
      <hors_quebec>0</hors_quebec>
    </donnee_transaction>
    <donnee_transaction>
      <no_id>9999999999999999</no_id>
      <no_site_1>XX9999999</no_site_1>
      <date>20090201</date>
      <sexe>F</sexe>
      <categorie>LAITI</categorie>
      <no_id_origine>9999999999999999</no_id_origine>
      <poids>9999.9</poids>
```



```
<no_site_2>XX9999999</no_site_2>  
</donnee_transaction>  
</partie_transaction>  
</trave>
```

ANNEXE F

FORMULAIRE DE

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE LOGICIEL



TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DES TRANSACTIONS D'ANIMAUX VIVANTS

Demande d'homologation de logiciel

☐ Nouvelle demande

☐ Mise à jour de logiciel (remplissez la section numéro 2)

Pour obtenir un numéro d'homologation pour votre logiciel, vous devez fournir les documents suivants :

- Une copie du présent formulaire de demande d'homologation de logiciel;
- Une copie du formulaire de transaction des animaux vivants généré par le logiciel, s'il le permet;
- Un exemple de fichier de données normalisées sur la transaction d'animaux vivants (format XML);
- Une copie de chacun des écrans (panoramas) du logiciel.

Un accusé de réception vous sera transmis par courriel après l'examen préliminaire des documents reçus. L'homologation du logiciel se fera à l'intérieur d'un délai de quinze (15) jours ouvrables. Le numéro d'homologation vous sera communiqué par la poste ou par courriel.

1 Informations

Prénom, nom			Fonction	
Nom de la firme			Nom du logiciel	N° de version
Adresse			Municipalité	
Code postal	N° de téléphone ()	N° de télécopieur ()	Courriel	

2 Mise à jour de logiciel seulement – Décrivez brièvement le ou les changements apportés.

--

3 Engagement

Je m'engage à informer La Financière agricole de toute modification qui concerne le volet transfert électronique de transactions d'animaux vivants du logiciel. Selon la nature des modifications effectuées, une nouvelle homologation du logiciel pourrait être requise.

Signature	Date
-----------------	------------

Ce formulaire signé doit être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous. Il peut aussi être transmis par télécopieur au : 418 833-7796. Les fichiers informatisés doivent être expédiés à : idpb@fadq.qc.ca.

Direction de l'intégration des programmes
 La Financière agricole du Québec
 1400, boulevard de la Rive-Sud
 Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au : 418 838-5609 ou par courriel à : idpb@fadq.qc.ca.

ANNEXE G

UTILISATION DU MODULE DE TRANSMISSION DE FICHIERS DE LA FADQ

ANNEXE G

UTILISATION DU MODULE DE TRANSMISSION DE FICHIERS DE LA FADQ

Afin de permettre à l'utilisateur de s'authentifier et de transmettre les données de manière sécuritaire, un module de transmission de fichiers est à la disposition des développeurs. Ce module doit être intégré au logiciel avant de pouvoir transmettre les transactions d'animaux vivants à La Financière agricole. Il fonctionne uniquement dans un environnement Windows, à 32 bits.

Le logiciel devra utiliser le module de transfert en spécifiant le numéro d'homologation, l'opération « TTAV », le numéro de client, l'emplacement du fichier XML, le format des messages de retour, l'indice de conformité sans aucune valeur associée, la réponse sans aucune valeur associée ainsi que la taille de chacun de ces paramètres.

Le module est disponible sur le site Internet de La Financière agricole à l'adresse suivante : <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/appl/part/TransfFADQ.dll>.

Le logiciel doit permettre la mise à jour du module. Le numéro de version est disponible à l'adresse <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/appl/part/version.html> afin de permettre au logiciel intégrant le module de valider la version et de la mettre à jour. Il est recommandé de vérifier la version du module utilisé via la fonction « DernièreVersion » au démarrage de l'application. Cela, afin d'éviter que les données ne soient rejetées lorsque la version du module utilisé n'est pas à jour.

Description du module

Nom de la DLL : TransfFADQ.dll

Nom de la fonction : TransFADQ

Description :

Cette fonction permet d'authentifier l'utilisateur et de transmettre les données à La Financière agricole. Cette fonction est aussi responsable d'enregistrer les messages d'erreurs ou d'information sur le poste de l'utilisateur et d'afficher les messages lorsque demandé à l'appel de la fonction.

Paramètres

Numéro d'homologation

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond au numéro d'homologation attribué par La Financière agricole lors de l'homologation pour l'opération concernée par l'envoi de fichiers.

En sortie : —

Identifiant de l'opération

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à l'identifiant de l'opération concernée par l'envoi de fichiers. Ce paramètre doit prendre la valeur « TTAV » pour le transfert électronique d'animaux vivants.

En sortie : —

Numéro du client

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond au numéro de client concerné par l'envoi du fichier.

En sortie : —

Fichier à transférer

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description
 En entrée : Ce paramètre correspond au nom complet (incluant l'emplacement) du fichier à transmettre.
 En sortie : —

Indice de conformité

Obligatoire : Oui.
 Type de paramètre : Texte.
 Description
 En entrée : Ce paramètre ne doit comporter aucune valeur à l'appel du module.
 En sortie : Ce paramètre prend la valeur « O » lorsque le fichier est conforme et la valeur « N » dans le cas contraire.

Affichage des messages

Obligatoire : Oui.
 Type de paramètre : Texte.
 Description
 En entrée : Ce paramètre peut prendre les valeurs suivantes :
 O : Les messages de retour sont affichés dans le navigateur ouvert en mode exclusif (modal). L'utilisateur devra fermer le navigateur pour retourner à l'application. Cependant, l'impression des messages de retour sera possible à partir du navigateur.
 N : Les messages de retour ne sont pas affichés. Le logiciel devra dans ce cas prendre en charge l'affichage des messages destinés à l'utilisateur en utilisant le fichier HTML ou le fichier XML créé dans le même répertoire que le fichier transmis à La Financière agricole. Il est à noter que si une erreur se produit au moment de l'enregistrement des fichiers XML et HTML, les messages s'affichent dans le navigateur.
 En sortie : —

Environnement

Obligatoire : Oui.
 Type de paramètre : Texte.
 Description
 En entrée : Ce paramètre correspond à l'environnement de destination lors de la transmission des données. Il permet d'aiguiller la transmission vers un environnement d'essai ou de production. Cela, afin de valider l'échange d'information lors de l'homologation du logiciel ou de permettre au concepteur de valider le bon fonctionnement de son logiciel à la suite d'un changement. Ce paramètre prend la valeur « TST » lors de l'homologation ou d'essais du concepteur et « PRO » lorsque le logiciel est homologué et prêt à transmettre des données.
 En sortie : —

Réponse

Obligatoire : Oui.
 Type de paramètre : Texte.
 Description
 En entrée : Ce paramètre ne doit comporter aucune valeur à l'appel du module.
 En sortie : Lorsqu'une nouvelle transaction est transmise avec succès, les positions 1 à 11 de ce paramètre correspondent au numéro de la transaction associé au fichier traité. Dans le cas contraire, les positions 1 à 11 de ce paramètre correspondent au numéro de la transaction contenu dans le fichier reçu. L'application utilisant le module devra donc récupérer le numéro de transaction pour d'éventuelles retransmissions du fichier lors d'une modification ou une destruction de la transaction.

Taille du paramètre « Numéro d'homologation »

Obligatoire : Oui.
 Type de paramètre : Numérique.
 Description
 En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Numéro d'homologation ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».
 En sortie : —

Taille du paramètre « Identifiant de l'opération »

Obligatoire : Oui.
 Type de paramètre : Numérique.
 Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Identifiant de l'opération ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Numéro de client »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Numéro de client ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Fichier à transférer »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Fichier à transférer ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Affichage des messages »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Affichage des messages ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Indice de conformité »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Indice de conformité ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Environnement »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Environnement ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Réponse »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Réponse ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Nom de la fonction : DerniereVersion

Description :

Cette fonction permet de vérifier si le module utilisé correspond à la dernière version disponible.

Paramètres

Environnement

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre permet de spécifier dans quel environnement la vérification doit être faite. En effet, la version du module peut différer d'un environnement à l'autre. Ce paramètre prend la valeur « TST » lors de l'homologation ou d'essais du concepteur et la valeur « PRO » lorsque le logiciel est homologué et prêt à transmettre des données.

En sortie : —

Réponse

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre ne doit comporter aucune valeur à l'appel du module.

En sortie : Ce paramètre prend la valeur « O » lorsque le module utilisé correspond à la dernière version disponible et la valeur « N » dans le cas contraire. Ce paramètre peut aussi contenir un message d'erreur si une erreur survient lors de la vérification.

Taille du paramètre « Environnement »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Environnement ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Taille du paramètre « Réponse »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Réponse ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Nom de la fonction : ObtenirVersion

Description :

Cette fonction permet d'obtenir le numéro de version du module utilisé.

Paramètres

Réponse

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Texte.

Description

En entrée : Ce paramètre ne doit comporter aucune valeur à l'appel du module.

En sortie : Ce paramètre prend comme valeur le numéro de la version du module utilisé.

Taille du paramètre « Réponse »

Obligatoire : Oui.

Type de paramètre : Numérique.

Description

En entrée : Ce paramètre correspond à la taille de la variable utilisée pour le paramètre « Réponse ». La valeur maximale pour ce paramètre est « 255 ».

En sortie : —

Fichier contenant les messages de retour créé par le module

Deux fichiers de messages de retour sont créés afin de permettre au logiciel de récupérer les erreurs détectées et de les afficher de la manière qui convient le mieux à l'utilisateur. Il s'agit d'un fichier HTML et d'un fichier XML. Le fichier XML peut être interprété par le logiciel afin d'identifier les données qui comportent des erreurs et d'afficher les messages en conséquence, alors que le fichier HTML peut être tout simplement ouvert dans le navigateur.

Les fichiers sont créés dans le même répertoire que le fichier transmis à La Financière. Le nom des fichiers créés correspond au nom du fichier transmis suivi de « _msg ». Par exemple, les fichiers de messages de retour correspondant au fichier 1234567_2007-01-01_0001.xml seront 1234567_2007-01-01_0001_msg.htm et 1234567_2007-01-01_0001_msg.xml.

Le fichier XML de messages de retour contient les informations suivantes :

Description	Balise XML	Données oblig.	Type d'information	Nombre d'occurrences	Format		
					Type	Longueur	
						Min.	Max.
Section Messages de retour Section contenant les informations de retour à la suite de la réception du fichier	messages-retour	O	S	1			
Section En-tête Section contenant les informations de retour à la suite de la réception du fichier	en-tete	O	S	1			
Identifiant de l'opération « TTAV »	id-oper	O	E	1	C	4	14
Indice de conformité « O » – Fichier conforme « N » – Fichier non conforme	ind-conformite	O	E	1	C	1	1
Groupe contenant les lignes du message d'information	message-information	O	G	1			
Ligne du message d'information	ligne	O	E	N	C	1	100
Section Messages d'erreur Section contenant les informations sur les erreurs détectées lors de la validation du fichier transmis	erreurs	F	S	1			
Groupe contenant les messages d'erreur	erreur	O	G	N			
Balise en erreur (chemin complet)	balise	O	E	1	C	1	250
Valeur en erreur	valeur	O	E	1	C	1	250
Message d'erreur	message	O	E	1	C	1	250

Comment interpréter le tableau :

Nom de la colonne	Description de l'élément
Balise XML	Chaîne de caractères contenus entre un délimiteur ouvrant et un délimiteur fermant dans le langage XML (en anglais : <i>XML tag</i>).
Données obligatoires	Descripteur qui qualifie la présence d'une information. Les valeurs possibles sont : « O », pour « Obligatoire » (l'information doit être présente); « F », pour « Facultatif » (l'information peut être présente ou absente, au besoin).
Type d'information	Catégorie de l'information. Les valeurs possibles sont : « E », pour une information Élémentaire; « G », pour un Groupe d'informations élémentaires; « S », pour une Section.
Nombre d'occurrences	Expression du nombre de répétitions possibles pour une information d'un groupe ou d'une section. Les valeurs possibles sont : « 1 », lorsque l'information doit être précisée une seule fois; « N », lorsque l'information peut être répétée selon le besoin.
Format - Type	Type de donnée de l'information. Les valeurs possibles sont : « C », pour des Chaînes de caractères; « E », pour des nombres Entiers;
Format - Longueur - Min.	Expression du nombre minimum de caractères d'une information. N. B. : Cette information n'est précisée qu'au besoin seulement.
Format - Longueur - Max.	Expression du nombre maximum de caractères d'une information.

Exemple de fichier de messages de retour :

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<message_retour>
  <en_tete>
    <id_oper>TTAV</id_oper>
    <ind_conformite>0</ind_conformite>
    <message_information>
      <infos>
        <ligne>Confirmation de réception de transactions
          d'animaux</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Numéro de client : 1234567</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Type de production : BOU</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Nombre d'animaux transmis :</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Numéro de transaction : 99</ligne>
      </infos>
      <infos>
        <ligne>Le fichier a été transmis et rejeté pour les raisons
          suivantes :</ligne>
      </infos>
    </message_information>
  </en_tete>
  <erreurs>
    <erreur>
      <balise>no-id</balise>
      <valeur>1240000000000ABC</valeur>
      <message>Le numéro d'identification est absent ou
        invalide.</message>
    </erreur>
    <erreur>
      <balise>sexe</balise>
      <valeur>1240000000000999</valeur>
      <message>Le sexe est absent.</message>
    </erreur>
  </erreurs>
</message_retour>
```

Exemple d'utilisation du module dans le langage de programmation DELPHI

```

unit UfrmExemple;

interface

uses
  Windows, Messages, SysUtils, Variants, Classes, Graphics, Controls, Forms,
  Dialogs, StdCtrls;

type
  TForm1 = class(TForm)
    Button1: TButton;
    procedure Button1Click(Sender: TObject);
  private
    { Déclarations privées }
  public
    { Déclarations publiques }
  end;

var
  Form1: TForm1;

implementation

{$R *.dfm}

type
  TMyProc = function(NoHom, Trans, Client, Fichier, Conformite, TypeRetour : PChar; SizeNoHom, SizeTrans, SizeClient,
    SizeFichier, SizeConformite, SizeTypeRetour: DWORD):
    boolean; stdcall;

var
  Hdle: THandle;
  MyProc: TMyProc;

//Utilisation de PChar

procedure TForm1.Button1Click(Sender: TObject);
var
  F: array[0..254] of Char;
  T, C, H, M, R, E: array[0..49] of Char;
begin
  Hdle := loadlibrary('TransfFADQ.dll');

  if Hdle <> 0 then
  begin
    try
      @MyProc := GetProcAddress(Hdle, 'TransFADQ');
      if @MyProc <> nil then
      begin
        // No homologation du logiciel
        H := '9999999-9.99';
        // Id d'opération
        T := 'TTAV';
        // Numéro du client
        C := '1234567';
        // Emplacement du fichier à transférer
        F := 'c:\1234567_2008-01-01_0001.xml';
        // Indice de conformité
        M := '';
        // Affichage des messages
        R := 'O';

```

```
// Environnement
E := 'TST';
  if MyProc(H, T, C, F, M, R, E, sizeof(H), sizeof(T), sizeof(C), sizeof(F), sizeof(M), sizeof(R), sizeof(E)) then
    ShowMessage(F + ':' + T + ':' + C);
  end;
finally
  FreeLibrary(Hdle);
end;
else
  ShowMessage('Impossible de charger la DLL');
end;

end.
```

ANNEXE H

HISTORIQUE DES MISES À JOUR

ANNEXE H

HISTORIQUE DES MISES À JOUR

3 octobre 2008

- Page 4 : ajout de l'annexe H;
- Page 6 : ajout de la clause de francisation;
- Page 7 : ajout d'une référence à la clause de francisation au point 2.2;
- Page 9 : point 3.2.1, texte retiré (en minuscules);
- Pages 23 et 28 : remplacement de « N° de site ATQ provenance/destination » par « N° de site de votre exploitation »;
- Pages 23, 28 et 30 : remplacement de « N° de site de destination/provenance » par « N° de site ATQ provenance/destination »;
- Page 23 : la longueur maximale du champ « numéro d'adresse de l'atelier d'engraissement » a été changée pour 25;
- Page 32 : la valeur des balises version_xml, code_trav et nbr_total, code_province et hors_quebec a été mise à jour;
- Page 37 : l'emplacement du module de transmission de fichiers a été ajouté;
- Page 39 : correction de la description du paramètre « Affichage des messages » : remplacement de « Format de retour » par « Affichage des messages ».
- Pages 38 et 44 : la valeur « ESS » a été changée pour « TST ».
- Page 37 : ajout de l'adresse du numéro de version du module de transmission de fichier.

5 janvier 2009

- Page 8 : mise à jour de la note en bas de page 1.
- Page 9 : mise à jour de l'explication de la séquence de transfert et le numéro de transaction.
- Page 11 : ajout d'une précision concernant l'attribution d'un numéro de transaction.
- Page 13 : mise à jour de l'exemple du point A. N° de transaction.
- Page 22 : mise à jour des exemples de noms de fichiers. Mise à jour de la description du champ « numéro de transaction ».
- Page 23 : mise à jour de la description du code de la TRAVE « TPA ».
- Page 28 : mise à jour des messages généraux et de la validation sur la séquence présente dans le nom de fichier.
- Page 29 : ajout d'une validation au point 3.2 « Nombre total d'animaux transigés ».
- Page 30 : mise à jour des messages de la section « Transaction entre producteurs assurés (6) ».
- Page 39 : ajout de la description de la fonction TransFADQ.
- Page 40 : ajout d'une précision concernant le paramètre « Affichage des messages ».
- Pages 40 et 41 : ajout des paramètres « Réponse » et « Taille du paramètre Réponse ». Précision sur la valeur maximale des paramètres « Taille ».
- Page 42 : ajout de la fonction « DerniereVersion ».
- Page 43 : ajout de la fonction « ObtenirVersion ».

27 janvier 2009

- Page 23 : Changement du champ « Données oblig. » pour l'élément « Catégorie ».
- Page 24 : Changement du champ « Condition » pour les éléments « N° de site de provenance/destination » et « Code de province ».
- Page 28 : Catégorie (5.5), l'obligation de préciser une catégorie a été retirée.
- Page 28 : N° site provenance/destination (5.8) , ajout d'une validation.
- Page 35 : Ajout du champ « N° de version » sur le formulaire de demande d'homologation de logiciel.